

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2225

13 novembre 2009

SOMMAIRE

3i Gamesa (a) Holdings S.à r.l.	106763	Guidant Luxembourg S.à r.l.	106771
3i Gamesa (b&c) Holdings S.à.r.l.	106767	Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette ...	106775
Absolu Telecom S.A.	106779	Interdent A.G.	106754
Adin Overseas S.A.	106800	JP Commercial I S.à r.l.	106779
Advent Rental S.à r.l.	106780	JP Commercial IV S.à r.l.	106779
AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l. .	106758	JP Commercial VI S.à r.l.	106778
Ahlo S.A.	106785	Kleopatra Lux 2 S.à r.l.	106781
Am Bann 3-5	106774	L'Enfance de l'Art S.à r.l.	106781
AmCredit Funding (Luxembourg) S.A. ...	106779	Lux-Irl Investments No. 1 S.A.	106775
Applegreen S.à r.l.	106780	Manuel Silva Immobilière S.à r.l.	106760
Arcapita Industrial Management S.à r.l.	106768	Millanesina S.A.	106754
Argentius Select Fund IV	106782	Nashville S.à r.l.	106789
Batisica S.à.r.l.	106757	Nexis S.A.	106789
Caprion Proteomics Sàrl	106784	Nuadi S.à r.l.	106784
Dabir Holding S.à r.l.	106778	Partagus Properties S.à r.l.	106761
Dallas S.à r.l.	106789	Passion Beauté	106754
Electronics For Imaging (Luxembourg) S. à r.l.	106777	Pet Paradise S.à r.l.	106754
Equestrean S.A.	106771	ProLogis Netherlands XIII S.à r.l.	106767
Espace Retouche S.à r.l.	106763	ProLogis Netherlands XII S.à.r.l.	106756
Financière Fastbooking Luxembourg S.A.	106767	ProLogis Netherlands XI S.à.r.l.	106757
Gamaaloth S.A.	106780	ProLogis Netherlands XIV S.à.r.l.	106790
GJR German Private Equity Partners ...	106763	ProLogis Netherlands XV S.à.r.l.	106799
Global Hotel Development Holding S.A. SPF	106785	Sloane Square Capital Partners, Luxem- bourg S.A.	106761
Gotam Umbrella Fund (Lux) Advisory Company	106757	S.T.E. S.à.r.l.	106768
Gotam Umbrella Fund (Lux) Advisory Company	106757	Taurus Properties Holding S.à r.l.	106764
Gottardo Equity Fund (Lux) Management Company	106774	T.C. Luxembourg S.à r.l.	106790
Gottardo Equity Fund (Lux) Management Company	106756	Tint Protec S.A.	106766
Gottardo Strategy Fund (Lux) Manage- ment Company	106785	Toitures Zanotti et Fils S.à r.l.	106790
		Trade Building Agency S.à r.l.	106781
		Vedim S.à r.l.	106760
		Vespucci S.à r.l.	106770
		Windle Consulting S.à r.l.	106778
		WWC Holding	106778

Millanesina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.
R.C.S. Luxembourg B 130.700.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137559/10.

(090166526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Pet Paradise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 225, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 137.329.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137560/10.

(090166532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Passion Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 30, Op der Heed.
R.C.S. Luxembourg B 112.749.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137561/10.

(090166536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Interdent A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 71.491.

Im Jahre zweitausendneun, den sechzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Aktiengesellschaft INTERDENT A.G. mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter der Sektion B Nummer 71491, gegründet zufolge Urkunde des Notars Henri BECK, im Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg), am 3. September 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C Nummer 866 vom 18. November 1999, und deren Satzung zuletzt am 28. November 2002 abgeändert wurde zufolge Urkunde des Notars Frank BADEN, damals im Amtssitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg), veröffentlicht im Mémorial, Recueil C Nummer 104 vom 3. Februar 2003,

mit einem Gesellschaftskapital von einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000,-), aufgeteilt in eintausendsechshundert (1.600) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundsiebzig Euro (EUR 75,-).

Den Vorsitz der Versammlung führt Fräulein Françoise HÜBSCH, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende bestellt zum Sekretär und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Nachdem das Büro der Versammlung somit konstituiert ist, gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und bittet den Notar, folgende Feststellungen zu beurkunden:

I. Dass die Versammlung folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung

1. Zwischenbilanzübersicht zum 30. September 2009.

2. Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers und Entlastung für das Ausüben ihrer Mandate bis zu diesem Tag.

3. Umwandlung der Gesellschaft aus einer société anonyme in eine Aktiengesellschaft/ Società per azioni und Änderung ihrer Bezeichnung in "INTERDENT AG/SPA".

4. Verlegung des Gesellschaftssitzes vom Grossherzogtum Luxemburg nach Italien, wobei dieser Beschluss unter dem Vorbehalt zu treffen ist, dass die Gesellschaft ihre Eintragung bei den Behörden von Italien erlangt.

5. Neufassung der Statuten gemäss beiliegender Fassung, um diese an italienisches Recht anzupassen.

6. Zu erteilende Vollmachten für Herrn Oswald ZELGER, geboren am 23. März 1938 in Eppan (BZ), Italien, wohnhaft in Meran, Italien, Winkelweg Nr. 95, für die Erfüllung aller Formalitäten, die für die Eintragung der Gesellschaft in Italien erforderlich sind.

II. Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und die Zahl ihrer Anteile sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, das Büro der Versammlung und den unterzeichneten Notar, wird in der Kanzlei des Notars aufbewahrt werden.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter bleiben dieser Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Wie aus dieser Anwesenheitsliste ersichtlich, sind alle im Umlauf befindlichen Anteile in dieser Versammlung anwesend oder vertreten, so dass die Versammlung gültige Beschlüsse über alle Tagesordnungspunkte treffen kann.

Nachdem die Versammlung das Vorausgehenden genehmigt hat, trifft sie einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Zwischenbilanz zum 30. September 2009 zu billigen.

Ein Exemplar der Zwischenbilanz zum 30. September 2009 verbleibt nach Zeichnung „ne varietur“ durch die Erschienenen und den beurkundenden Notar im Anhang, um zusammen mit der Urkunde einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst rückwirkend zum 30. September 2009, die Gesellschaft aus einer société anonyme in eine Aktiengesellschaft/ Società per azioni und ihre Bezeichnung in INTERDENT AG/SPA abzuändern.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz der Gesellschaft rückwirkend zum 30. September 2009 von L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (Grossherzogtum Luxemburg) nach Italien, I-39100 Bozen (BZ), Leonardo da Vinci Strasse 12, zu verlegen und die Gesellschaft die Staatsangehörigkeit von Italien annehmen zu lassen; ohne dass die Veränderung der Staatsangehörigkeit und die Verlegung des Gesellschaftssitzes gesetzlich oder steuerlich zur Gründung einer neuen Rechtspersönlichkeit führt, und unter dem Vorbehalt, dass die Gesellschaft ihre Eintragung bei den Behörden von Italien erlangt.

Die Generalversammlung stellt fest, dass dieser Beschluss in Übereinstimmung mit Artikel 67-1 des luxemburgischen Gesetzes über Handelsgesellschaften getroffen worden ist.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Rücktritte der Verwaltungsratsmitglieder, Herr Eric MAGRINI, Herr Philippe TOUSSAINT und Frau Sabine PLATTNER und des Rechnungsprüfers, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung COMCOLUX S.à.r.l., anzunehmen und ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zu diesem Tag zu gewähren.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Satzung der Gesellschaft zu ändern und ihr folgenden Wortlaut, entsprechend einer italienischen Aktiengesellschaft, gemäss Anlage dieser Urkunde, zu geben.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Herrn Oswald ZELGER, vorbenannt, alle Vollmachten jeglicher Art zu erteilen, um alle Verwaltungsformalitäten zu erfüllen, die für die Eintragung der Gesellschaft in Italien erforderlich sind, alle damit verbundenen Urkunden und Schriftstücke zu unterzeichnen und alle damit verbundenen Schritte, Anträge, Erklärungen und Anweisungen vorzunehmen.

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers am gegenwärtigen Datum enden, wird der oben genannte Bevollmächtigte dafür Sorge tragen, die Ernennung von neuen Mitgliedern zu regeln, aus denen sich das oder die Verwaltungsorgan(e) und Kontroll- und/oder Aufsichtsorgane zusammensetzen. So wird als alleiniger Geschäftsführer Herr Oswald ZELGER, vorbenannt, bestellt

und zu Aufsichtsratsmitgliedern, die Herren:

- Dr. Hermann STEINER, Präsident des Aufsichtsrates, geboren am 10. August 1951 in Innichen (BZ), Italien, und wohnhaft in Eppan (BZ), Kaltererstrasse Nr. 33A., Italien,

- Dr. Armin HILPOLD, effektives Mitglied des Aufsichtsrates, geboren am 11. Mai 1977 in Meran (BZ), Italien, und wohnhaft in Meran (BZ), Schafferstrasse Nr. 72, Italien,

- Dr. David FEICHTER, effectives Mitglied des Aufsichtsrates, geboren am 9. März 1972 in Bruneck (BZ), Italien, und wohnhaft in Meran (BZ), Claudia-de-Medici-Strasse Nr. 12, Italien,

- Dr. Kuno BARTH, Ersatzmitglied des Aufsichtsrates, geboren am 5. Mai 1938 in Brixen (BZ), Italien, und wohnhaft in Bozen (BZ), C- de -Medici - Strasse Nr. 39/006, Italien,

- Dr. Hugo PERATHONER, Ersatzmitglied des Aufsichtsrates, geboren am 20. Juli 1971 in Bozen (BZ), Italien, und wohnhaft in St. Ulrich (BZ), Scurica Strasse Nr. 24, Italien.

Alle eingetragen in das Register der Rechnungsprüfer in Italien.

Das Entgelt der Aufsichtsratsmitglieder wird gemäß Mindesttarif der Wirtschaftsprüfer festgelegt.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Ausgaben, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf eintausendeinhundert Euro.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte vorliegen, wird die Versammlung aufgehoben.

WORÜBER Urkunde in Junglinster erstellt wurde am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2009. Relation GRE/2009/3889. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 27 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009136943/103.

(090165495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

ProLogis Netherlands XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.800.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.897.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137573/17.

(090166338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Gottardo Equity Fund (Lux) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.718.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Gottardo Equity Fund (Lux) Management Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137574/12.

(090166237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

ProLogis Netherlands XI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.300.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.315.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137575/17.

(090166335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Gotam Umbrella Fund (Lux) Advisory Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.460.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Gotam Umbrella Fund (Lux) Advisory Company

Signatures

Référence de publication: 2009137576/12.

(090166241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Gotam Umbrella Fund (Lux) Advisory Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.460.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Gotam Umbrella Fund (Lux) Advisory Company

Signatures

Référence de publication: 2009137577/12.

(090166244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Batisica S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.595.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009137578/10.

(090166307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.494.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B136494, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on 25 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 692 dated 20 March 2008 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on 6 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2873 dated 1 December 2008.

There appeared:

(1) AEID II Development Company I Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203356

duly represented by Mr. Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(2) AEID II Development Company II Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203358

duly represented by Mr Alain Thill, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to cancel one category of managers; ie C Managers.

As a consequence, Article 10 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

Second resolution

The shareholders decide to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address in L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall as B Manager.

Third resolution

The shareholders state that the Board of Managers of the Company is composed as follows:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address in L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr Justin Chuter, banker, born in Weybridge (United Kingdom) on 7 January 1959, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B136494, constituée le 25 janvier 2008 par acte de Maître Jean Seckler, notaire prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 692 en date du 20 mars 2008 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 6 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2873 en date du 1^{er} décembre 2008.

Ont comparu:

(1) AEID II Development Company I Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-203356,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

(2) AEID II Development Company II Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-203358,

valablement représentée par M. Alain Thill, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les parties, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'annuler une catégorie de gérants: à savoir Gérants C.

En conséquence, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts."

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme gérant B.

Troisième résolution

Les associés constatent que le Conseil de Gérance est constitué de la manière suivante:

Gérant A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2009. Relation GRE/2009/3891. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009136978/117.

(090165415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Manuel Silva Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 90.266.

Suite à notre déménagement, nous vous informons que nous ne sommes plus à l'adresse 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg mais au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg depuis le 01.10.2009.

Signature

La direction

Référence de publication: 2009137496/11.

(090166419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Vedim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4979 Fingig, 70, rue Nicolas Margue.

R.C.S. Luxembourg B 133.103.

Assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le treize octobre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur BARTHEZ Paul, Yves, Gabriel, né le 23.11.1961 à Fontenay-aux-Roses (F), vétérinaire, demeurant à L-4979 Fingig, 70, rue Nicolas Margue,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société unipersonnelle «VEDIM S.à r.l.», (RC B No 133.103), avec siège à L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 17 octobre 2007, publié au Mémorial C No 2756 du 29 novembre 2007.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter le transfert du siège social de L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg, à L-4979 Fingig, 70, rue Nicolas Margue, et de modifier l'article 2 première phrase comme suit:

Art. 2.- Première phrase: Cette société aura son siège sur le territoire de la Commune de Clémency.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BARTHEZ, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12659. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 octobre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009137493/29.

(090166137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Sloane Square Capital Partners, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 130.572.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique a pris la résolution suivante:

- Le transfert du siège social de 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg avec effet au 28 octobre 2009.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009137474/15.

(090166384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Partagus Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.164.

—
L'an deux mille neuf.

Le seize octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée ANGEL ONE (LUX) S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare (Grand Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg numéro B123184,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de PARTAGUS PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg numéro B127164, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1187 du 18 juin 2007,

avec un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège de la société à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur de la société:

La société de droit panaméen DAHLIA COMPANY INC., avec siège social à Panama-City, Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th Floor (République de Panama), immatriculée sous le numéro 598510.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'associée unique dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la société à savoir Messieurs Christian BÜHLMANN, Alexandre TASKIRAN, Thierry TRIBOULOT, David HEANEY et Martin PUGH, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

106762

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the sixteenth of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The limited liability company ANGEL ONE (LUX) S.à r.l., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B123184,

here duly represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of PARTAGUS PROPERTIES S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B127164, incorporated by deed of the undersigned notary on the 30th of March 2007, published in the Mémorial C number 11875 of the 18th of June 2007,

with a share capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each,

and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the company to L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Second resolution

The sole shareholder decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint as liquidator of the company:

The company under the laws of Panama DAHLIA COMPANY INC., with registered office in Panama-City, Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th Floor (Republic of Panama), registered under the number 598510.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the law concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the sole shareholder in the cases provided for by law.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to give full discharge to the managers of the company namely Christian BUHLMANN, Alexandre TASKIRAN, Thierry TRIBOULOT, David HEANEY and Martin PUGH for the performance of their mandates until this day.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: TASKIRAN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2009. Relation GRE/2009/3875. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009136981/97.

(090165385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

GJR German Private Equity Partners, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.978.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 2009, enregistré à Luxembourg AC, le 14 octobre 2009, LAC/2009/42799, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "GJR German Private Equity Partners (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B 133.978 ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3009 du 28 décembre 2007, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 4 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1976 du 13 août 2008,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au siège social de la société «Oppenheim Asset Management Services S. à r.l.».

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009137485/22.

(090166804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

3i Gamesa (a) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.150,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 116.639.

Extrait des résolutions du conseil de gérance en date du 17 juin 2009

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de 3i Gamesa (a) Holdings S.à r.l. (la "Société") que le siège social de la Société est transféré du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg avec effet au 28 juillet 2009.

Pour extrait

3i Gamesa (a) Holdings S.à r.l.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2009137501/16.

(090166762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Espace Retouche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 65.705.

Suite à notre déménagement, nous vous informons que nous ne sommes plus à l'adresse 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg mais au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg depuis le 01.10.2009.

Signature
La direction

Référence de publication: 2009137498/11.

(090166422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Taurus Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.165.

L'an deux mille neuf.

Le seize octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société AXIA PROPERTY LIMITED, ayant son siège social à Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), IBC numéro 1065408,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de TAURUS PROPERTIES HOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg numéro B123184, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 25 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1192 du 18 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2481 du 10 octobre 2008,

avec un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège de la société à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur de la société:

La société de droit panaméen DAHLIA COMPANY INC., avec siège social à Panama-City, Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th Floor (République de Panama), immatriculée sous le numéro 598510.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'associée unique dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la société à savoir Messieurs Christian BÜHLMANN, Alexandre TASKIRAN, Thierry TRI BOULOT, David HEANEY et Martin PUGH, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the sixteenth of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company AXIA PROPERTY LIMITED, having its registered office in Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), IBC number 1065408,

here duly represented by Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of TAURUS PROPERTIES HOLDING S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B123184, incorporated by deed of the undersigned notary on the 25th of April 2007, published in the Mémorial C number 1192 of the 18th of June 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 3rd of September 2008, published in the Mémorial C number 2481 of the 10th of October 2008,

with a share capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each,

and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the company to L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach.

Second resolution

The sole shareholder decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint as liquidator of the company: The company under the laws of Panama DAHLIA COMPANY INC., with registered office in Panama-City, Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th Floor (Republic of Panama), registered under the number 598510.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the law concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the sole shareholder in the cases provided for by law.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to give full discharge to the managers of the company namely Christian BÜHLMANN, Alexandre TASKIRAN, Thierry TRIBOULOT, David HEANEY and Martin PUGH for the performance of their mandates until this day.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: TASKIRAN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2009. Relation GRE/2009/3877. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société;

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009136982/101.

(090165349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Tint Protec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 131.363.

L'an deux mille neuf, le cinq octobre.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TINT PROTEC S.A., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon, inscrite sous le numéro B 131.363 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Blanche MOUTRIER de résidence à Esch-sur-Alzette du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2247, du 9 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Blanche MOUTRIER en date du 5 octobre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2509 du 6 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe GRAVIER, gérant de société, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame C. AREND, avec adresse professionnelle à Remich.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc BEHEYDT, commerçant indépendant, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon à L-8506 Redange-sur-Attert, Z.A.E. Solupla, 30, rue de Niederpallen et modification afférente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts.

2) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon à L-8506 Redange-sur-Attert, Z.A.E. Solupla, 30, rue de Niederpallen et de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Redange-sur-Attert."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: C. GRAVIER, C. AREND, M. BEHEYDT, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 6 octobre 2009. Relation: REM/2009/1329. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 octobre 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009137504/45.

(090166798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

3i Gamesa (b&c) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.100,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.736.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance en date du 17 juin 2009

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de 3i Gamesa (b&c) Holdings S.à r.l. (la "Société") que le siège social de la Société est transféré du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg avec effet au 28 juillet 2009.

Pour extrait
3i Gamesa (b&c) Holdings S.à r.l.
Antoine Clauzel
Gérant

Référence de publication: 2009137503/16.

(090166764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Financière Fastbooking Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 19.412.718,30.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 133.759.

—
Extrait du Conseil d'Administration de la société en date du 21 septembre 2009

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration que le siège social de Financière Fastbooking Luxembourg S.A. est transféré du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet au 28 juillet 2009.

En conséquence de ce qui précède, il y a lieu de modifier l'adresse professionnelle de Madame Marie-Christine Re-couvreur, administrateur, au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet au 28 juillet 2009.

Pour extrait
FINANCIERE FASTBOOKING LUXEMBOURG S.A.
Antoine Clauzel
Administrateur

Référence de publication: 2009137510/18.

(090166774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

ProLogis Netherlands XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.900.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.898.

—
Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société
ProLogis Directorship S.à r.l.
Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137570/17.

(090166340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

S.T.E. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.394.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 octobre 2009

1. Le siège social est fixé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
2. La société Louv S. à r. l., Société à Responsabilité Limitée, avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Gérant unique pour une durée illimitée.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting held on October 13th, 2009

1. The registered address be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
2. The company Louv S. à r. l., Société à Responsabilité Limitée with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as sole Manager.

For true copy

S.T.E. S. à r.l.

Louv S. à r.l.

Gérant unique

Signatures

Référence de publication: 2009137512/23.

(090166051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Arcapita Industrial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.493.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Arcapita Industrial Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B136493, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on 25 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1588 dated 27 June 2008 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on 6 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2878 dated 2 December 2008.

There appeared:

(1) Arcapita Industrial Management I Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203359,

duly represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(2) Arcapita Industrial Management II Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203360,

duly represented by Mr Alain Thill, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to cancel one category of managers; ie C Managers.

As a consequence, Article 10 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

Second resolution

The shareholders decide to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall as B Manager.

Third resolution

The shareholders state that the Board of Managers of the Company is composed as follows:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr Justin Chuter, banker, born in Weybridge (United Kingdom) on 7 January 1959, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Antoine Berckmans, private employee, bom in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Pare d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Arcapita Industrial Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136 493, constituée le 25 janvier 2008 par acte de Maître Jean Seckler, notaire prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1588 en date du 27 juin 2008 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 6 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2878 en date du 2 décembre 2008.

Ont comparu:

(1) Arcapita Industrial Management I Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-203359,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

(2) Arcapita Industrial Management II Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-203360,

valablement représentée par M. Alain Thill, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les parties, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'annuler une catégorie de gérants: à savoir Gérants C.

En conséquence, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts."

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme gérant B.

Troisième résolution

Les associés constatent que le Conseil de Gérance est constitué de la manière suivante:

Gérant A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2009 Relation GRE/2009/3890 Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009136983/117.

(090165347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Vespucci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 960.150,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.724.

—
EXTRAIT

Les gérants de la Société ont décidé en date du 21 octobre 2009 de transférer le siège social de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 64, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2009.
Luxembourg, le 22 octobre 2009. Martijn Bosch.

Référence de publication: 2009137521/12.

(090166253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Guidant Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 66.448.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2009, LAC/2009/41007.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée «Guidant Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, constituée le 2 octobre 1998, suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 889 du 9 décembre 1998 et modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 312 du 18 mars 2004 (la «Société»).

La Société a été mise en liquidation par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 212, page 10.147 du 30 janvier 2009.

Les documents et comptes de la Société seront gardés pendant 5 ans suivant la clôture de la liquidation à l'ancien siège social de la Société à Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009137487/24.

(090166803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Equestrean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8533 Elvange, 82, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 148.822.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den ersten Oktober.

Vordem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Die anonyme Holdinggesellschaft "SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H.". mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 96272,

vertreten durch ihren Verwaltungsratsvorsitzenden, Herrn Hermann-Josef Lenz, Bilanzbuchhalter, wonhaft zu B-4780 St. Vith, Hinderhausen, 82;

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUROTAX, Euro Financial Control and Tax Consult S.à r.l.", mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 95951,

vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer, Herrn Hermann-Josef Lenz, vorgenannt.

Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I. Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer.

Art. 1. Unter der Bezeichnung "EQUESTREAN S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Elvange.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind der An- und Verkauf sowie die Vermittlung von Pferden.

Die Gesellschaft kann sämtliche Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Kapitel II. Gesellschaftskapital, Aktien.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreißigtausend (31 000) Euro, eingeteilt in sechshundertzwanzig (620) Aktien zu je fünfzig (50) Euro.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III. Verwaltung, Übertragung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei (3) Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können Ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Art. 12. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. Generalversammlung.

Art. 13. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Memorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem zweiten Mittwoch des Monats Juli um fünfzehn Uhr nachmittags im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 16. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Kapitel VI. Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes.

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Ab-Schreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5 %) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Kapitel VII. Auflösung, Liquidation.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VIII. Allgemeines.

Art. 20. Der unterzeichnete Notar bescheinigt dass die Bedingungen des Artikles 26 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind

Zeichnung der Aktien.

Nachdem die Satzung wie hiavor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

1. Die anonyme Holdinggesellschaft "SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H.", vorbenannt, sechshundertneunzehn Aktien	619
2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUROTAX Euro Financial and Tax Consult S.à r.l." vorbenannt, eine Aktie	1
Total: sechshundertzwanzig Aktien	620

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100 %) in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend (31 000) Euro zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Gemäß dem Gesetz vom 11. August 1998, erklären die Parteien ausdrücklich, daß sie die wirklichen Nutzniesser der gegenwärtigen Operation sind und die Gelder, Güter und Rechte weder vom Drogenhandel noch von einer der Straftaten welche im Artikel 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches vorgesehen sind herrühren.

Feststellung.

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungs-gesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Kosten.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr tausenddreihundert (1 300) Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung.

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei (3); diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Herr Hermann-Josef LENZ, vorbenannt.
b) Dame Martine EHLINGER, Kauffrau, geboren am 14. Februar 1964 in Luxemburg, Matrikel N° 1964 02 14 468, wohnhaft in L-8533 Elvingen, 82, Hauptstrooss.

c) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUROTAX Euro Financial and Tax Consult S.à r.l.", vorbenannt.

3. Die Generalversammlung bestimmt zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren: Herr Hermann-Josef LENZ, vorbenannt

4. Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird, durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates, ohne finanzielle Beschränkung.

5. Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren: Dame Petra HOFFMANN, Privatbeamtin, geboren am 20. November 1961 in Sankt Vith (Belgien), wohnhaft in B-4780 Sankt Vith (Belgien), 82, Hinderhausen.

6. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8533 Elvange, Haaptstrooss, 82.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Lenz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 6 octobre 2009. Relation: DIE/2009/9706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations erteilt.

Diekirch, den 20. Oktober 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009136984/152.

(090165237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Gottardo Equity Fund (Lux) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.718.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Gottardo Equity Fund (Lux) Management Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137572/12.

(090166235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Am Bann 3-5, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.606.

Extrait du Procès-verbal

de l'Assemblée Ordinaire des Actionnaires du 30 avril 2009

ad 4.

L'assemblée à l'unanimité des voix décide de nommer M. Daniel Frissung (demeurant à Rue Haute, 21 à F-57540 Petite Rosselle) comme commissaire aux comtes pour un mandat de 5 ans prenant effet immédiatement, et ce en remplacement de M. Luc Themelin.

ad. 5.

En exécution de l'article 12 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur de l'assurance, l'Assemblée Générale charge de la révision comptable externe pour l'exercice 2009 PricewaterhouseCoopers, représentée par Madame Christiane Schaus.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Am Bann 3-5

Société Anonyme

Pit Hentgen

Président-Directeur Général

Référence de publication: 2009137733/22.

(090166181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Lux-Irl Investments No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.754.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Lux-Irl Investments No. 1 S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Directeur
Signatures

Référence de publication: 2009137579/15.

(090165957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Fondation.

Siège social: L-4005 Esch-sur-Alzette, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg G 197.

Bilans au 31.12.2003 et 31.12.2002

	31.12.2003	31.12.2002
ACTIF		
A. FRAIS D'ETABLISSEMENT:	-	-
B. ACTIF IMMOBILISE	164'452'272.91	154'783'281.22
I. Immobilisations incorporelles	761'152.50	844'376.50
II. Immobilisations corporelles	87'750'452.91	86'959'455.73
III. Immobilisations financières	110'127.90	156'172.92
SOUS-TOTAL B	88'621'733.31	87'960'005.15
C. ACTIF CIRCULANT:		
I. STOCKS ET PRESTATIONS EN COURS		
Stocks	2'737'763.87	2'578'895.90
Prestations en cours	-	-
II. CREANCES:		
Créances résultant de l'exploitation	5'215'081.64	3'198'194.55
Autres créances	8'519'373.85	17'614'932.57
III. BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS		
Fonds placés à terme:		
- Fonds reçus de l'Etat en vue du financement d'investissements	-	-
- Fonds reçus d'autres tiers en vue du financement d'investissements	-	-
- Autres dépôts à terme	8'982'312.86	10'711'242.29
Sous-total: Dépôts à terme	8'982'312.86	10'711'242.29
Comptes courants:		
- Comptes recevant des fonds de l'Etat en vue du financement d'investissements	-	-
- Comptes recevant des fonds d'autres tiers en vue du financement d'investissements	-	-
- Autres comptes courants	300'821.51	236'583.93
Sous-total: Comptes courants	300'821.51	236'583.93
Caisse	74'030.82	56'101.93
SOUS-TOTAL C	25'829'384.55	34'395'951.17
D. COMPTES DE REGULARISATION	105'405.24	280'347.66
E. PERTE DE L'EXERCICE	-	-
Total Actif	114'556'523.10	122'636'303.98

Bilans au 31.12.2003 et 31.12.2002

PASSIF	31.12.2003	31.12.2002
A.' CAPITAUX PROPRES:		
Capital	11'720'943.93	11'720'943.93
Réserves	-	-
Résultats reportés	1'762'676.07	1'279'697.89
Subventions et intérêts capitalisés sur subventions	55'995'666.25	55'506'748.36
Dons reçus non investis	985'803.70	681'353.86
Comptes de liaison	-	-
SOUS-TOTAL A	70'465'089.95	69'188'744.04
B.' PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:		
Provisions pour grosses réparations	-	-
Provisions pour créances douteuses	-	-
Autres provisions	-	-
SOUS-TOTAL B	-	-
C.' DETTES:		
I. Avances de la part d'organismes liés	-	-
Autres avances	-	-
II. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES A DUREE DE PLUS D'UN AN:		
Emprunts en vue du financements d'investissements:		
- Emprunts dont le remboursement est pris en charge par l'Etat	-	-
- Emprunts dont le remboursement est pris en charge par d'autres tiers	-	-
- Autres emprunts contractés en vue du financement d'investissements . . .	12'046'837.16	10'729'985.78
Autres emprunts et dettes à plus d'un an:		
- Emprunts auprès d'organismes liés	-	-
- Autres emprunts	2'693'972.32	2'693'972.32
SOUS-TOTAL II	14'740'809.48	13'423'958.10
III. AUTRES DETTES:		
Fournisseurs:		
- Dettes sur achats et prestations de services généraux	4'312'159.54	4'709'639.51
- Dettes sur achats et prestations de services fournis dans le cadre d'investissements	2'582'423.25	5'605'821.08
Autres dettes	4'507'235.17	4'111'094.03
Banques et établissements financiers:		
- Emprunts à moins d'un an et découverts en compte courant:	12'105'571.72	13'244'344.01
- Comptes recevant des fonds de l'Etat en vue du financement d'investissements	4'609'581.89	11'869'569.18
- Comptes recevant des fonds d'autres tiers en vue du financement d'investissements	-	-
- Autres comptes courants	-	13.57
SOUS-TOTAL III	28'116'971.57	39'540'481.38
SOUS-TOTAL C	42'857'781.05	52'964'439.48
D.' COMPTES DE REGULARISATION	0.01	142.28
E.' BENEFICE DE L'EXERCICE	1'233'652.09	482'978.18
Total Passif	114'556'523.10	122'636'303.98

Comptes de profits et pertes 2003 et 2002

	2003	2002
A. PRODUITS D'EXPLOITATION		
Hospitalisations et accouchements	1'166'460.32	1'183'359.33
Activités médicales	722'063.50	670'835.05
Honoraires médicaux	-	-
Participation directe à des frais par UCM	72'469'619.21	67'074'943.70
Produits accessoires	3'608'926.34	3'613'463.04
Loyers	34'293.73	25'732.31

	Contributions courantes diverses à des charges	1'153'428.78	785'678.88
	Sous-total Produits d'exploitation	79'154'791.88	73'354'012.31
A.'	CHARGES D'EXPLOITATION		
	Achats	(19'641'334.97)	(18'417'220.95)
	Variation de stocks	(27'046.18)	34'647.45
	Frais de personnel	(50'637'067.01)	(46'759'756.68)
	Frais pour immeubles et équipements	(5'028'489.60)	(4'466'875.10)
	Dont:		
	Loyers et charges payés à des organismes liés:	-	-
	Loyer et charges autres:	(403'906.05)	(505'988.18)
	Autres charges d'exploitation	(1'309'187.77)	(1'704'963.08)
	Impôts sur le revenu et sur le capital	-	-
	Corrections de valeur	(9'116'863.75)	(6'578'258.08)
	Dotations aux provisions	(18'186.83)	-
	Sous-total Charges d'exploitation	(85'778'176.11)	(77'892'426.44)
A.-A.'	RESULTAT D'EXPLOITATION	(6'623'384.23)	(4'538'414.13)
B.	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS:		
	En provenance de l'Etat	5'410'480.86	3'305'016.51
	Autres	4'850.71	1'386.63
	PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS:	-	-
C.	Produits financiers, escomptes	452'937.17	460'450.43
C.'	Frais financiers:		
	Dus à des organismes liés	-	-
	Autres frais financiers	(489'303.87)	(591'760.05)
C.-C'.	RESULTAT FINANCIER	(36'366.70)	(131'309.62)
	Dont: Produits ./i. charges des comptes courants et des emprunts à moins d'un an:	181'317.86	163'755.65
(A.+B.+C.)-			
(A.'+C.)'	RESULTAT COURANT	(1'244'419.36)	(1'363'320.61)
D.	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	Subventions d'exploitation exceptionnelles	-	-
	Autres produits exceptionnels	2'539'767.39	2'203'370.41
D.'	CHARGES EXCEPTIONNELLES	(61'695.94)	(357'071.62)
D.-D'.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	2'478'071.45	1'846'298.79
	TOTAL PRODUITS	<u>87'562'828.01</u>	<u>79'324'236.29</u>
	TOTAL CHARGES	<u>(86'329'175.92)</u>	<u>(78'841'258.11)</u>
	Résultat de l'exercice	1'233'652.09	482'978.18

Référence de publication: 2009137005/131.

(090165702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Electronics For Imaging (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 111.773.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Electronics For Imaging (Luxembourg) S. à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2009137580/15.

(090165958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Dabir Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.119.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Dabir Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009137581/15.

(090165960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

WWC Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.076.

Les comptes de dissolution au 14 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137593/10.

(090166745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Windle Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137594/10.

(090166746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

JP Commercial VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 129.114.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1627 du 2 août 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par procuration

JP Commercial VI S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009137597/16.

(090166656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

JP Commercial IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 122.170.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 84 du 31 janvier 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par procuration
JP Commercial IV S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009137598/16.

(090166662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

AmCredit Funding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.907.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137595/10.

(090166737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

JP Commercial I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.833.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 171 du 25 janvier 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par procuration
JP Commercial I S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009137596/16.

(090166723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Absolu Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 76.397.

—
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009137599/10.

(090166430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Applegreen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 108.281.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009137600/10.

(090166431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Gamaaloth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 136.428.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009137601/10.

(090166432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Advent Rental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.016,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 117.956.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 24 juillet 2006 que Advent International GPE V-C Limited Partnership a transféré:

- 86 parts sociales à ADVENT INTERNATIONAL GPE V LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
- 215 parts sociales à ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
- 195 parts sociales à ADVENT INTERNATIONAL GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
- 195 parts sociales à ADVENT INTERNATIONAL GPE V-D LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109;
- 42 parts sociales à ADVENT INTERNATIONAL GPE V-E LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109;
- 118 parts sociales à ADVENT INTERNATIONAL GPE V-F LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109;
- 149 parts sociales à ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109;
- 34 parts sociales à ADVENT INTERNATIONAL GPE V-H LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109;
- 21 parts sociales à ADVENT INTERNATIONAL GPE V-I LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109;

- 28 parts sociales à ADVENT INTERNATIONAL GPE V-J LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109;

- 1 part sociale à ADVENT PARTNERS GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware sous le numéro 3981698, ayant son siège social au C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109;

- 11 parts sociales à ADVENT PARTNERS GPE V LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware sous le numéro 3981693, ayant son siège social au C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109;

- 2 parts sociales à ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware sous le numéro 3981703, ayant son siège social au C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109;

- 3 parts sociales à ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware sous le numéro 3981691, ayant son siège social au C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009137006/57.

(090165722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

L'Enfance de l'Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 109.662.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés, dans leur version abrégée, au Registre de Commerce et des Sociétés conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'Enfance de l'Art S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2009137605/12.

(090166364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Trade Building Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 123.577.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés, dans leur version abrégée, au Registre de Commerce et des Sociétés conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Trade Building Agency S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2009137606/12.

(090166365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Kleopatra Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.660.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.331.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1463 du 16 juillet 2007.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kleopatra Lux 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009137607/14.

(090166296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Argentius Select Fund IV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 134.854.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ARGENTIUS SELECT FUND IV (the "Company"), with registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, Grand-Duchy of Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 134.854, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 13, 2007 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 226 dated January 29, 2008.

The general meeting is opened at 14:30 am and Mr Yannick, Deschamps, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 5 (five) shares in circulation, 5 (five) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

- (i) Decision to dissolve and liquidate the Company and its Sub-Fund;
- (ii) Appointment of Maître Charles Ossola as liquidator to the Company and its Sub-Fund;
- (iii) Determination of the power and compensation of the liquidator;
- (iv) Appointment of Ernst & Young as auditor to the liquidation.

First resolution

The meeting decides to dissolve and liquidate the Company and its Sub-Fund.

Second resolution

The meeting decides to appoint Me Charles Ossola, with office at L-2430 L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, born at Nancy, France, on November 22, 1963, as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company and its Sub-Fund.

Third resolution

The meeting decides to determine of the powers of the liquidator as follows:

The meeting resolves to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended, (the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The liquidator shall be entitled to remuneration including expenses such as (without limitation) professional insurance in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Fourth resolution

The meeting decides the appointment of Ernst & Young, as auditor to the liquidation.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ARGENTIUS SELECT FUND IV (la "Société") avec siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, Grand-Duché de Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 134.854 et constituée suivant acte notarié de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 décembre 2007 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 226 daté du 29 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte à 14h30 et Mr Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l'assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 5 (cinq) actions en circulation, 5 (cinq) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notices, comprenant l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Décision de dissolution et de liquidation de la Société et de son Compartiment;
- 2) Nomination de Maître Charles Ossola comme liquidateur de la Société et de son Compartiment;
- 3) Détermination de l'étendue des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de la Société et de son Compartiment;
- 4) Nomination de Ernst & Young comme auditeur à la liquidation.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution

L'assemblée décide la dissolution et la liquidation de la Société et de son Compartiment.

2^{ème} résolution

L'assemblée nomme Maître Charles Ossola, avec adresse professionnelle au 20 avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, né à Nancy, France, le 22 novembre 1963, en tant que liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société et de son Compartiment;

3^{ème} résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs comme suit:

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi").

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur a droit à une rémunération incluant les dépenses telles que (sans limitation) l'assurance professionnelle conformément aux pratiques applicables du marché pour des services rendus par des experts comptables.

4^{ème} résolution

L'assemblée nomme Ernst & Young comme auditeur à la liquidation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44290. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009137409/118.

(090166468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Nuadi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.456.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Nuadi S.à r.l.
M.C.J. Weijermans
Signature
Gérant

Référence de publication: 2009137585/15.

(090165970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Caprion Proteomics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.173.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Caprion Proteomics Sàrl
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009137586/15.

(090165971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Ahlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.209.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Ahlo S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009137582/15.

(090165962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Gottardo Strategy Fund (Lux) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 76.597.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Gottardo Strategy Fund (Lux) Management Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137571/12.

(090166233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Global Hotel Development Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 10.603.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "GLOBAL HOTEL DEVELOPMENT HOLDING S.A." (numéro d'identité 1972 40 02 113), avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 10.603, constituée sous la dénomination de "GLOBAL HOTEL DEVELOPMENT S.A." suivant acte reçu par le notaire Lucien SCHUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1972, publié au Mémorial C, numéro 37 du 2 mars 1973 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 38 du 14 janvier 2005, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "GLOBAL HOTEL DEVELOPMENT HOLDING S.A.".

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-2311 Luxembourg, 3 avenue Pasteur à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 26 août 2009.

2) Adoption par la société du statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que défini par la loi du 11 mai 2007.

3) Refonte complète des statuts de la société afin de tenir compte des points qui précèdent et de la législation actuellement en vigueur.

4) Acceptation des démissions en date du 26 août 2009 des administrateurs actuellement en fonction et décharge.

5) Acceptation de la démission en date du 26 août 2009 du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge.

6) Nomination de Madame Ingrid HOOLANTS et des sociétés "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" et "TAXIOMA S. à r.l." comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 26 août 2009 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

7) Nomination de Monsieur Paul JANSSENS comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 26 août 2009 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2311 Luxembourg, 3 Avenue Pasteur à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 26 août 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer le statut actuel de -holding- de la société au sens de la loi du 31 juillet 1929 par celui de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que défini par la loi du 11 mai 2007 sur les SPF.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent et de la législation actuellement en vigueur, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de "GLOBAL HOTEL DEVELOPMENT HOLDING S.A. SPF".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent vingt-trois mille euros (€ 423.000.-), divisé en quarante-deux mille trois cents (42.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF").

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai, à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des sociétés "FMS SERVICES SA" et "S.G.A. SERVICES SA" et de Monsieur Norbert SCHMITZ comme administrateurs de la société, à compter du 26 août 2009 et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Eric HERREMANS comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 26 août 2009 et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 26 août 2009:

- a) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
- b) la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.
- c) la société à responsabilité limitée "TAXIOMA s. à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

Monsieur Cyril LAMORLETTE, expert-comptable et réviseur d'entreprises, né à Metz (France), le 1^{er} septembre 1974, demeurant à L-8283 Kehlen, 12, rue Schaarfeneck est désigné représentant permanent de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société "TAXIOMA s. à r.l." préqualifiée.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 26 août 2009.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

106789

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, DONDLINGER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 octobre 2009. Relation: CAP/2009/3384. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 octobre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009137413/201.

(090166632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Dallas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.579.

—
EXTRAIT

Les gérants de la Société ont décidé en date du 21 octobre 2009 de transférer le siège social de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2009.
Luxembourg, le 22 octobre 2009. Martijn Bosch.

Référence de publication: 2009137528/12.

(090166262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Nashville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.581.

—
EXTRAIT

Les gérants de la Société ont décidé en date du 21 octobre 2009 de transférer le siège social de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2009.
Luxembourg, le 22 octobre 2009. Martijn Bosch.

Référence de publication: 2009137531/12.

(090166264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Nexis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 78.837.

—
Constituée par-devant le notaire Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 30 octobre 2000,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.837.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2009 que le siège social de la société a été transféré à L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009137558/15.

(090166350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

ProLogis Netherlands XIV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.731.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré(s) du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représentée par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137535/17.

(090166271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Toitures Zanotti et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 245B, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 40.551.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137557/10.

(090166522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

T.C. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 148.854.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of October.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

H.A. Treur Beheer B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Bisschop Bottemannestraat 41, 1817 EN Alkmaar, the Netherlands, registered with the Register of Commerce of the Netherlands under number 37106379,

here represented by Ms. Meike Lakerveld, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 30th, 2009, and

K. Collet Beheer B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Hofweg 10, 7231 BH Warnsveld, the Netherlands, registered with the Register of Commerce of the Netherlands under number 08114951;

here represented by Ms. Meike Lakerveld, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Heukelum, the Netherlands, on August 31st, 2009,

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "T.C. Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and/or intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and/or intellectual property rights by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and it may grant licences with respect to such intellectual property rights.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.5 The Company may, by making use of amongst others a server, provide all kinds of data to clients of companies related to the Company, inside or outside Luxembourg, with respect to their business.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several manager(s) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by the majority (in number) of the shareholders owing three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Subscription and Payment

H.A. Treur Beheer B.V., represented as stated above, subscribes to six thousand two hundred and fifty (6.250) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred and fifty euro (EUR 6.250,-);

K. Collet Beheer B.V., represented as stated above, subscribes to six thousand two hundred and fifty (6.250) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred and fifty euro (EUR 6.250);

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1.250,- EUR.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mr. Harald Alexander Treur, businessman, born in Heemskerk, the Netherlands, on 22 March 1970, residing at Bischof Bottemannestraat 41, 1817 EN Alkmaar, as manager;

Mr. Frank Walenta, lawyer, born in Geneva, Switzerland, on 2 February 1972, professionally residing at 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Luxembourg, as manager.

2. The registered office of the Company is set at 12-14 rue Léon Thyès, L- 2623 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douzième jour du mois d'octobre,

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

H.A. Treur Beheer B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe à Bisschop Botteman-
nestraat 41, 1817 EN Alkmaar, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 37106379,
représentée par Mlle Meike Lakerveld, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration
donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 juin 2009, et

K. Colet Beheer B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe à Hofweg 10, 7231 BH
Warnsveld, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 08114951,

représentée par Mlle Meike Lakerveld, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration
donnée à Heukelum, Pays-Bas, le 31 août 2009,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire
instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon
suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "T.C. Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société
à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915
sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la
commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du
Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des
Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger
par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre
politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature
compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et
les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de
ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert
provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou
entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par
souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,
créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instru-
ments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion
et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut constituer, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de
titres et/ou de droits de propriété intellectuels (y compris notamment, les brevets et les marques) d'une quelconque
origine; elle peut également acquérir des titres et/ou des droits de propriété intellectuels par voie d'investissement, de
souscription (subscription or underwriting) ou option et les obtenir par voie de vente, cession, échange ou autres et elle
peut consentir des licences pour de tels droits de propriété intellectuelle.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder,
uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute
autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés
affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et gager, céder, grever de
charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations
et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.
En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu
l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investis-
sements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et
autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions
concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet
social.

3.5 La Société peut, en faisant usage, entre autres, d'un serveur informatique, fournir toutes sortes de données à des clients de sociétés liées à la Société, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, relatives à leurs activités.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu à tout moment entre les associés.

Souscription et Libération

H.A. Treur Beheer B.V., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux cents cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cents cinquante euros (EUR 6.250,-),

K. Collet Beheer B.V., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux cents cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cents cinquante euros (EUR 6.250,-),

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.250,- EUR.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

M. Harald Alexander Treur, entrepreneur, né à Heemskerk, Pays-Bas le 22 mars 1970, résidant à Bisschop Bottemannestraat 41, 1817 EN Alkmaar, Pays-Bas, en tant que gérant;

M. Frank Walenta, juriste, né à Genève, Suisse, le 2 février 1972, résidant professionnellement au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant.

2. Le siège social de la Société est établi au 12-14 rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. LAKERVELD, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42740. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009137526/494.

(090166121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

ProLogis Netherlands XV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.050.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.732.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137536/17.

(090166276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Adin Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 122.698.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le douze octobre.

Pardevant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

BEREK HOLDING LTD., Goodman's Bay Corporate Center, West Bay Street and Sea View Drive, P.O. Box CB-10976, Nassau, Bahamas

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Celso Gomes Domingues, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 08 octobre 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité de seule et unique actionnaire de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est le seul et unique actionnaire de ADIN OVERSEAS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.698 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 27 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 172 du 13 février 2007.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 35.000.-représenté par 350 (trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité de seule et unique actionnaire de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant que seule et unique actionnaire de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante déclare que l'ensemble des dettes de la Société a été réglée et qu'elle a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'elle sera tenue de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, Grand-Duché de Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Celso Gomes Domingues, Paul Decker

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42741. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009137461/51.

(090166716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.